



Association loi 1901

Fédération Nationale des Bateaux Ecoles



www.bateau-ecole.com

Héritière de la F. E. E. C. N. P. M.

BUTS

- DÉFENSE** de l'activité des Établissements d'Enseignement de la conduite des Navires de Plaisance à Moteur
- PROMOTION** à toutes **ENTREPRISES, INITIATIVES** ou **AIDE** **ŒUVRES** de nature à servir ou à **SOUTIEN** développer les dits intérêts.

RÉFLEXIONS AU SUJET DU CRR

SECRETARIAT

8 rue de l'Yser - 29000 QUIMPER

Tél. : (33) 02 98 53 68 20

Fax : (33) 02 98 53 79 85

Courriel : fnbe.sg@laposte.net

Quimper, le 27 septembre 2010

PRÉAMBULE

Suite à une réunion du CIMER (Comité Interministériel de la Mer) au cours duquel a été entérinée la proposition du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance en ce qui concerne la suppression du CRR pour l'usage des VHF portables dans les eaux territoriales et la mise en place d'un examen intégré au deux permis options de base (*côtière ou eaux intérieures*) pour l'usage de la VHF fixe toujours dans la limite des eaux territoriales. La mission plaisance s'est vue confier la tâche de définir un programme, les questions ainsi que les modalités d'un nouvel examen de base intégrant 6 nouvelles questions portant sur l'usage de la VHF ASN.

Nous ferons, tout d'abord, remarquer qu'à aucun moment la commission n'a délibéré sur le contenu du programme qui serait opportun d'intégrer à celui du Permis option de base, or on nous demande maintenant de valider des questions qui seraient ajoutées à celles des permis options de base faisant passer le nombre de questions de 24 (25-1) à 30 et le nombre d'erreurs admises de 4 à 5.

ANALYSE

PROGRAMME ACTUEL

Le programme actuel qui tient en 46 pages de format A4 plus les annexes est beaucoup trop lourd pour sa destination. De part son importance et son libellé administratif sa lecture rebute de nombreuses personnes qui, à raison, ne comprennent pas cette lourdeur qui ne peut se justifier sur les trois aspects qui importent dans l'usage de la VHF qui sont :

- Respect des communications ;
- Respect de l'espace hertzien ;
- Connaissance des quelques procédures élémentaires.

On devrait s'interroger sur comment les faire assimiler et, non seulement apprendre, aux futurs usagers de ces appareils essentiellement dédiés à la sécurité en mer.

Ne pas oublier non plus l'obligation de porter assistance.

RÉPONSE

La seule réponse que le CSNP ait pu formuler sans qu'on en connaisse les véritables raisons ou l'existence d'un embryon d'arguments cohérents, est de supprimer l'examen du CRR dans sa forme actuelle. Il s'agit d'une décision complètement démagogique qui ne s'appuie sur aucun justificatif sérieux.

REJET DE CETTE PROPOSITION PAR LES PROFESSIONNELS DU BATEAU ECOLE

Les professionnels du bateau école s'opposent à cette mini réforme qui n'apporte rien en matière de sécurité, d'ailleurs l'ANFR, les CROSS, la SNSM et bien d'autres la condamne pour les raisons suivantes :

- L'arrêté du 18 mai 2005 dans son premier article oblige toute personne manœuvrant une station radiotéléphonique de navire en VHF avec ou sans ASN d'être titulaire du CRR et l'arrêté n'a pas été modifié.
- Elle n'apporte rien en matière de sécurité, au contraire elle va amener à une amplification de la saturation, déjà constatée l'été, de l'espace hertzien le long de nos côtes ;
- La libéralisation de l'usage des portables non ASN n'est que passagère car bientôt ceux-ci seront tous équipés de l'ASN ;
- Dans une période où la profession essaie de se stabiliser avec tous les errements que nous constatons, elle voit mal une augmentation du programme alors même que le coût de ces formations ne font que diminuer depuis 2008 et cela va continuer en 2011. Les établissements qui proposent des formations au CRR vont donc perdre le bénéfice de ces formations qui sont vendues entre 85,00 et 90,00 € sans pouvoir se rattraper sur le coût de la formation aux permis options de base. En résumé un programme augmenté et donc une surcharge de travail que nous ne pourrions pas nous faire rémunérer. Cela nous ne pouvons l'admettre.

Pour l'état les conséquences seront importantes en matière de recettes dans une période où les services des finances cherchent des recettes. Environ 10000 CRR sont délivrés chaque année à 78,00 € (780 000,00 €) et pour information 4500 candidats à l'examen suivent une préparation dans un établissement de formation ce qui représente environ 61 000,00 € de TVA.

Nous ne voulons pas que le CRR soit intégré au programme du permis option de base d'autant que l'examen CRR dans sa forme actuelle continuera d'exister pour les personnes qui naviguent en dehors des eaux territoriales ainsi que pour les moniteurs de bateaux écoles, etc

Les questions suivantes vont se poser :

1. Un candidat au permis option de base qui a déjà le CRR devra refaire le programme et prendre le risque d'échouer à son examen par échec à certaines questions sur l'usage de la VHF, de même devra-t-il suivre la formation pratique ?
2. Un candidat déjà titulaire du permis côtier nouvelle formule sera de nouveau interrogé sur l'usage de la VHF lors de son épreuve du permis eaux intérieures et réciproquement !
3. Que devront faire pour se former celles et ceux qui ont déjà un titre de conduite d'un navire de plaisance ancienne formule et qui voudront obtenir le CRR ?
4. N'est-il pas un peu prétentieux d'attribuer 6 questions sur l'usage de la VHF dans un permis de base qui comporte 30 questions c'est à dire 20% et ce au détriment des autres parties du programme qui sont tout aussi essentielles.
5. Combien d'établissements agréés ont la compétence et même le désir pour former leurs élèves à une discipline pour laquelle ils ont tout à apprendre ? A-t-on prévu des stages de mise à niveau ? Sait-on combien d'établissements agréés font déjà des formations au CRR ?

Toutes ces dispositions ne sont pas le résultats d'études mûrement réfléchies et ne sont que purement démagogique et dénuées de tous sens marins. Nous savons tous en France que si nous posons à chacun de nos concitoyens la question suivante. Etes-vous pour ou contre la suppression de l'examen du CRR, il n'est pas nécessaire d'envoyer des enquêteurs pour connaître la réponse.

Le Secrétaire Général – Pierre Bost